

DELIBERATION N° CA 22112016-07

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 32 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 27 voix favorables
 - ... voix défavorables
 - ... membres ne prennent pas part au vote
 - ... abstentions

décide d'adopter pour l'année universitaire 2017-2018, les tarifs en Formation Continue et en alternance de l'Institut d'Administration des entreprises (IAE) ainsi que les tarifs du Diplôme Comptabilité et Gestion (DCG) et du Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG).

Toulouse, le 28 novembre 2016
La Présidente de l'université,



Corinne MASCALA